

Nombres de membres		
affiliés au conseil municipal	En service	Qui ont pris part à la délibération
13	13	13

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 20 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne COLIN (Maire)

Date de convocation :
19/03/2024

Présents : COLIN Etienne, VASSILIEFF Bernard, LEDUC Christian, SCHOTT Fabienne, DAVAL Jean Yves, FERREUX Hervé, FROIDEVAUX Angélique, MATHIEU Annette, MILLIOTTE Christophe, PEDUZZI Lionel, PERRIN Christine, SEVRIN Marie Pierre, TOURDOT Francis

Date d'affichage :
25/03/2024

Absents et leur représentant :

Secrétaire de séance : Madame Angélique FROIDEVAUX

N°DE 2024 024 Mise en place légal d'un blason communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries.

Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. La délibération du Conseil Municipal est l'acte officiel, par lequel le blason communal acquiert son existence légale, ou une description de ces armoiries doit être faite.

Monsieur le Maire informe que Monsieur LOUIS Robert est le créateur de ce blason

Il fait une description de ces armoiries dont la description héraldique est la suivante :

Coupé haussé :

- *Au 1) de gueules à une croix de Lorraine d'or à dextre et à deux clés d'argent posés en sautoir à senestre ;*
- *Au 2) d'azur à un fer à cheval d'argent senestré d'un massacre héraldique de bœuf d'or surmontant une trangle ondée abaissée d'argent.*

Soutien de l'écu : Deux rameaux de chêne tigés de tanné, feuillés de sinople et englantés d'or, passés en sautoir accostés de deux cœurs de gueules flamboyant d'or.

Croix de Guerre 1939 - 1945 appendue sous l'écu et brochant sur la croisure.

Cri de ralliement : FERDRUPT en lettres d'argent sur un listel d'azur au revers de gueules.

AGEDI Dépôt Préfecture d'épinal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2024 088-218801702-20240409-DE_2024_024-DE

Motivation

Le fer à cheval et la trangle ondée dessinant un cours d'eau (un ru ou rapt), constituent des armes parlantes approchantes pour le toponyme **FERDRUPT**.

La trangle dessine bien entendu le cours de **la Moselle** et des ruisseaux qui s'y jettent.

Le fer est aussi celui des chevaux de trait de jadis.

La tête stylisée de bœuf symbolise l'élevage bovin important sur le finage.

La croix à double traverse d'or sur le champ de gueules (rouge) souligne l'appartenance à la Lorraine..

Les gueules avec les deux clés rappellent que, sous l'ancien régime le village avait pour seigneur l'abbaye de Remiremont (l'abbaye avait pour armes : *de gueules à deux clés d'argent mises en sautoir*) et était rattaché au ban de Rupt ayant pour emblème un rameau de chêne.

Ces rameaux représentent les importantes forêts de résineux et de feuillus de Ferdrupt.

Les cœurs de gueules enflammés d'or évoquent la charité, en particulier celle de **Saint Vincent de Paul** auquel est vouée l'église construite en 1895.

Suite aux sacrifices subis, la **Croix de Guerre 1939 – 1945** a été attribuée à FERDRUPT le 11 novembre 1948

Après avoir écouté l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** comme emblème de la commune, le blason ci-dessus présenté

Fait et délibéré à FERDRUPT, les jour, mois et an dits,
Pour extrait certifié conforme, le Maire,



AGEDI Dépôt Préfecture d'épinal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2024 088-218801702-20240409-DE_2024_024-DE